

Service : scolarité 3^{ème} cycle
Affaire suivie par : Venise OPET
Tél : 05 90 48 30 25 Fax : 05 90 48 30 28

STAGE D'INTERNAT HORS SUBDIVISION D'ORIGINE **(Internes en Médecine)**

CONDITIONS :

- Avoir effectué et validé au moins :
 - 2 stages pour les internes de médecine générale ou les résidents,
 - 4 stages pour les internes des autres spécialités.
- Être inscrit en D.E.S.,
- La demande doit répondre à des nécessités pédagogiques,
- La rémunération reste à la charge du C.H.U. de rattachement.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier est à retirer dans votre Université et doit comporter :

- Une demande motivée,
- Un projet de stage,
- L'avis :
 - du Doyen de la Faculté d'origine
 - du Coordonnateur d'origine
 - du chef du service hospitalier d'accueil,
 - du directeur de l'Établissement hospitalier d'accueil

Le dossier **complet** doit être transmis directement par l'étudiant à :

- Monsieur le Doyen de l'U.F.R. des Sciences Médicales – Service de Scolarité
3^{ème} cycle – Campus de Fouillole – BP 145 – 97154 POINTE-A-PITRE,
- **avant le 1er octobre**, pour le semestre de mai à octobre,
- **avant le 15 avril**, pour le semestre de novembre à avril.

N.B.: L'autorisation n'est donnée que pour 1 semestre. Dans l'éventualité d'une deuxième demande, il conviendra de constituer un nouveau dossier.